



Programme des Nations Unies pour l'environnement

Distr.
RESTREINTE
UNEP/IG.36/4
21 décembre 1981

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

Réunion extraordinaire des Parties contractantes
à la Convention pour la protection de la
mer Méditerranée contre la pollution

Genève, 29 mars-1er avril 1982

Recommandations du Directeur exécutif concernant les activités à entreprendre dans le cadre du Plan d'action pour la Méditerranée pour la période biennale 1982-1983 et coût de ces activités

I. Introduction

1. A leur deuxième réunion, les Parties contractantes étaient saisies d'un projet de programme de travail et budget pour la période triennale 1981-1983. Elles ont adopté le programme et budget pour 1981 et 1982 mais n'ont pas résolu le problème posé par un déficit de 182 000 dollars pour 1982 et ont demandé que les prévisions de dépenses pour 1982 et les années suivantes soient réexaminées en vue d'une nouvelle répartition éventuelle (UNEP/IG.23/11, par. 102). La question d'une répartition différente est traitée dans le document UNEP/IG.36/5.
2. Le présent document contient les propositions du Directeur exécutif pour les activités de la période 1982-1983. Elles sont fondées sur l'hypothèse que le calendrier de versement des contributions restera le même pour 1982-1983 qu'en 1981-1982. On suppose en outre qu'un système d'avances bancaires pourra fonctionner en 1983. Une estimation préalable des intérêts figure dans le budget.
3. Sur cette base, le niveau d'activités possibles au cours de chaque année est inférieur à celui qui a été approuvé pour 1981-1982. Afin d'obtenir un budget équilibré et de pouvoir procéder aux engagements à longue échéance nécessaires sans augmenter le montant des contributions demandées aux Parties contractantes, il faut plafonner le coût de ces activités à 3,1 et 3,5 millions de dollars respectivement. La deuxième réunion avait approuvé un programme de 3,5 millions de dollars pour 1982 et considéré comme approprié un montant de 4 084 000 dollars pour 1983.
4. Le Directeur exécutif a pris pour hypothèse que les Parties contractantes n'envisagent pas d'apporter de modifications radicales aux composantes actuelles du Plan d'action. Tout en faisant preuve de modération pour tous les chapitres du budget, il a appliqué la réduction aux éléments qui doivent encore être élaborés (c'est-à-dire à la formation et aux échanges d'informations, au programme d'actions prioritaire et aux zones spécialement protégées) auxquels les Parties contractantes pourront affecter directement des ressources, bilatéralement ou multilatéralement.

5. Il convient de noter que le projet de budget pour 1982-1983 relatif à la coordination et à MED POL est inférieur aux dépenses engagées par le PNUE en 1977 et 1978 au titre de ces deux composants. Il correspond à une réduction de 50 % à prix constants.

6. Le budget des activités proposées est établi de façon réaliste afin qu'elles puissent atteindre leurs objectifs. Il est préférable de reporter l'exécution intégrale des autres activités jusqu'à ce que d'autres fonds deviennent disponibles ou que certains programmes en cours soient achevés.

7. Le projet de budget figure à l'annexe I. La contribution de 100 000 dollars du Fonds du PNUE indiquée pour 1982 et 1983 est conditionnée par le montant des disponibilités. Les contributions du PNUE sont affectées actuellement à un certain nombre d'autres programmes relatifs aux mers régionales, soit comme catalyseurs pour la mise en route de ces programmes, soit comme appui au cours de leurs phases initiales de la même manière qu'une assistance a été accordée au programme pour la Méditerranée depuis 1974.

8. Le projet de budget postule

- que les deux tiers de la contribution de chaque année seront versés au cours de ladite année et le solde l'année suivante;
- qu'un système d'avances en espèces commencera à fonctionner en 1983 et portera sur tous les besoins en espèces du Plan d'action pour la Méditerranée, avec un plafond de 2 millions de dollars et au maximum de 200 000 dollars d'intérêt, ce système ne devant être utilisé que si les contributions sont versées tard dans l'année.

La variante indiquée pour 1983 implique que les Parties contractantes accepteront de verser leurs contributions avant le 30 avril de chaque année, réduisant ainsi au premier trimestre les besoins d'avances en espèces, pour autant que de telles avances soient nécessaires.

9. En vue de résoudre les difficultés financières chroniques du Plan d'action pour la Méditerranée, les Parties contractantes peuvent envisager les décisions suivantes :

- de verser leurs contributions le 30 avril au plus tard de l'année correspondante;
- d'établir un fonds de roulement qui sera utilisé jusqu'à la réception des contributions et pour compenser les retards qui ne pourront être évités.

Ces mesures auraient toutes deux pour effet de réduire la nécessité d'emprunter, et donc le coût des emprunts.

10. La ventilation des contributions pour 1982 et 1983 conformément au barème des quotes-parts en vigueur est indiquée à l'annexe II.

II. Projet de programme de travail et de budget (en millions de dollars E.U.)

SECTION I

Chapitre 1 - Coordination

(Appui au programme, y compris coordination globale, questions juridiques, formation, traitement des données et information)

	m/t	1982	m/t	1983
<u>Personnel</u>				
Coordonnateur D-1	12	70,7	12	76,3
Spécialiste (hors classe) des sciences marines P-5	12	58,2	12	62,8
Administrateur adjoint de programmes (Spécialiste des sciences marines) P-2	12	35,0	12	37,8
Administrateur de programmes (économiste) P-3	6	18,8	12	41,0
Spécialiste du traitement des données P-1	12	30,2	12	32,6
Fonctionnaire d'administration P-2/3 1/	12	-	12	-
Agent des services généraux 2/	75	120,0	84	135,0
<u>Total partiel</u>		<u>332,9</u>		<u>385,5</u>

1/ Rémunéré sur les fonds d'appui au programme.

2/ Assistant administratif rémunéré sur les fonds d'appui au programme.

Chapitre I - Coordination (suite)

Consultants	<u>1982</u>	<u>1983</u>
	32,2	39,5
Voyages du personnel	35,0	42,0
Equipement	20,0	20,0
Loyer Genève/Athènes	23,0	-
Loyer Athènes	-	20,0
Téléphone et télex	20,0	27,0
Location terminaux : télex, machine "Wybur" et machines à photocopier	33,0	36,0
Documentation	10,0	20,0
Divers	25,3	30,0
Participation aux frais de l'Office des Nations Unies à Genève en 1982 ^{L/}	-	-
Total partiel	<u>198,5</u>	<u>234,5</u>

L/ A imputer sur les frais généraux.

Chapitre I - Coordination (suite)

Frais de transfert

	<u>1982</u>	<u>1983</u>
Coûts relatifs au transfert du personnel	100,0	-
Transport de matériel de bureau et de dossiers	10,0	-
Achat de mobilier de bureau	25,0	-
Matériel de traitement des données	<u>160,0</u>	<u>-</u>
Total partiel	<u>295,0</u>	<u>-</u>
TOTAL	<u><u>826,4</u></u>	<u><u>620,0</u></u>

Chapitre 2 - Coût des réunions

	<u>1982</u>	<u>1983</u>
1. Réunion extraordinaire des Parties contractantes et Conférence de plénipotentiaires relative au Protocole sur les aires spécialement protégées, mars 1982, Genève (120 000 \$ si la Conférence se tient à Athènes)	65,0	--
2. Réunion d'experts gouvernementaux chargés d'étudier la possibilité de créer un fonds interétatique de garantie, juin 1982, Athènes	32/0.	--
3. Réunion du Groupe de travail de la coopération scientifique et technique, septembre 1982, Athènes	(section I, chapitre 3)	--
4. Réunion des points focaux nationaux sur le Programme d'actions prioritaires, octobre 1982, Split	(section II, chapitre 2)	--
5. Première réunion d'experts chargés d'examiner le Protocole relatif à la protection de la mer Méditerranée contre la pollution d'origine tellurique, janvier 1983	--	35,0
6. Troisième réunion ordinaire des Parties contractantes, Yougoslavie, 28 février - 4 mars 1983	--	80,0 <u>1/</u>
7. Réunion d'experts chargés d'examiner le Protocole relatif à la prévention de la pollution de la mer Méditerranée par les opérations d'immersion effectuées par les navires et aéronefs et la présentation à donner aux rapports prévus à l'article 9 du Protocole relatif à la coopération en matière de lutte contre la pollution de la mer Méditerranée par les hydrocarbures et autres substances dangereuses en cas de situation critique.	--	35,0
8. Réunion du Groupe de travail de la coopération scientifique et technique, septembre 1983		(section I, chapitre 3)
	<u>97,0</u>	<u>150,0</u>

1/ Ne tient pas compte des coûts assumés par la Yougoslavie.

Chapitre 3 - MED POL : surveillance continue

Appui aux institutions, coordination, réunions et frais de voyage des experts des institutions pour aider à la mise en oeuvre du programme

Réunions du Groupe de travail de la coopération scientifique et technique

Mise au point de méthodes de surveillance continue des transports de polluants dans l'atmosphère

Service d'entretien du matériel d'analyse 1/

Intercalibration et contrôle de la qualité des données 1/

Aide aux coordonnateurs nationaux pour la mise en oeuvre d'activités de surveillance continue 1/

Groupe de travail VI CIESM/CIO sur la pollution de la Méditerranée 2/

Mise au point de techniques supplémentaires d'échantillonnage et d'analyse pour la surveillance continue de la pollution

TOTAL

	<u>1982</u>	<u>1983</u>
Appui aux institutions, coordination, réunions et frais de voyage des experts des institutions pour aider à la mise en oeuvre du programme	214 400	250 000
Réunions du Groupe de travail de la coopération scientifique et technique	30 000	35 000
Mise au point de méthodes de surveillance continue des transports de polluants dans l'atmosphère	30 000	30 000
Service d'entretien du matériel d'analyse 1/	34 000	40 000
Intercalibration et contrôle de la qualité des données 1/	45 000	60 000
Aide aux coordonnateurs nationaux pour la mise en oeuvre d'activités de surveillance continue 1/	232 600	360 000
Groupe de travail VI CIESM/CIO sur la pollution de la Méditerranée 2/	38 500	25 000
Mise au point de techniques supplémentaires d'échantillonnage et d'analyse pour la surveillance continue de la pollution	125 000	100 000
TOTAL	<u>750 000</u>	<u>900 000</u>

1/ Activité considérée comme faisant partie de l'assistance.

2/ Aide aux participants en 1982, impression des Actes en 1983.

Chapitre 4 - MED POL : recherche

Mise au point de modèles de rapports pour les protocoles relatifs aux déversements, aux cas d'urgence et aux sources de pollution tellurique

Elaboration de critères de qualité de l'environnement

Etudes épidémiologiques relatives aux critères proposés concernant la qualité de l'environnement

Propositions de directives et de critères concernant le Protocole relatif à la pollution d'origine tellurique

Recherches sur les processus océaniques

Recherches sur la toxicité, la persistance, la bioaccumulation, la cancérogénicité et la mutagénicité de certains polluants

Recherches sur l'eutrophisation

Etude des modifications des écosystèmes

Etude des effets des pollutions thermiques

Etude des cycles biogéochimiques de certains polluants

Etude du processus de transfert des polluants aux interfaces rivière/mer et air/mer

Etude des processus de transfert des polluants par sédimentation

Etude des processus de transfert des polluants dans les détroits

TOTAL

	<u>1982</u>	<u>1983</u>
	--	20 000
	--	20 000
	49 000	40 000
	--	20 000
	14 000	10 000
	39 500	40 000
	14 000	20 000
	24 000	30 000
	5 000	10 000
	37 500	30 000
	50 000	40 000
	5 000	10 000
	12 000	10 000
	<u>250 000</u>	<u>300 000</u>

1/ Activité considérée comme faisant partie de l'assistance.

2/ Aide aux participants en 1982, impression des Actes en 1983.

Chapitre 5 - Centre régional de lutte contre la pollution par les hydrocarbures

	<u>1982</u>	<u>1983</u>
<u>Personnel de projet</u>		
Directeur	60 000	66 000
Expert technique	30 000	55 000
Chargé de l'information	9 200	10 100
Assistant technique	4 600	7 600
Directeur adjoint/administrateur	41 000	45 100
Consultant (2 m/h y compris voyage)	17 000	18 700
<u>Assistante administrative</u>		
Secrétaire bilingue	9 000	9 900
2 employés de bureau/dactylos/opér. télex	14 000	15 400
Concierge	7 000	7 700
Deuxième secrétaire bilingue	6 800	7 500
Total personnel	198 600	243 000
Voyages	20 000	20 000
Formation-réunions	65 000	75 000
Matériel	12 000	10 000
Documentation	10 000	10 000
Divers	40 000	40 000
	<u>345 600</u>	<u>400 000</u>

Chapitre 6 - Formation et échange d'informations

Formation (2 stagiaires par an, 2 m/h chacun)	11,0	11,8
Information du public	5,0	10,0
Stages de formation à Urbino	--	58,2
	<u>16,0</u>	<u>80,0</u>

SECTION II

Chapitre 1 - Plan bleu (première phase)

	<u>1982</u>	<u>1983</u>
<u>Groupe de coordination et de synthèse</u>		
1 coordonnateur	30 000	30 000
5 membres (1/3 temps de base P-5)	87 000	87 000
1 temps complet (P-5 + frais)	98 000	98 000
Assistance aux conférences	10 000	15 000
<u>Experts et journées d'étude</u>		
4 réunions de synthèse (9 000 chacune)	40 000	72 000
Séminaires, consultations, journées d'étude, traduction, interprétation	170 000	198 000
Documentation, publication	30 000	40 000
Courrier, communications	20 000	20 000
1 réunion des points focaux	20 000	40 000
Total	<u>500 000^{1/}</u> =====	<u>500 000^{1/}</u> =====

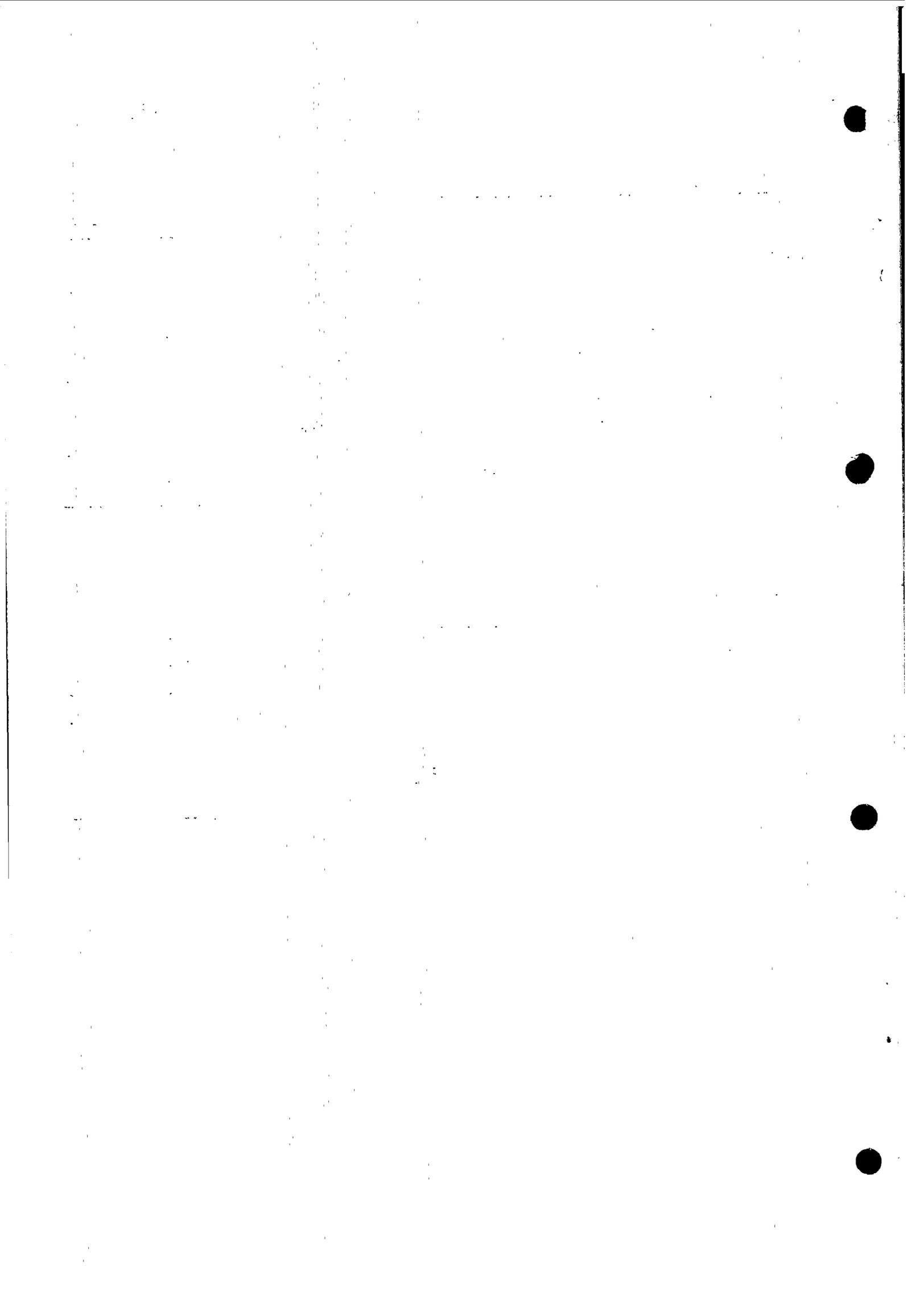
^{1/} Prévoir en outre 150 000 dollars par an pour les calculs dans le cadre de l'analyse de système et de la construction de scénarios et pour le traitement des données.

Chapitre 2 - Programme d'actions prioritaires y compris la réunion des points focaux du PAP en 1982	40,0 ^{1/}	30,0
Chapitre 3 - Gestion des ressources en eau : Etude du CAR/PAP sur le transport d'eau douce par voie de mer	70,0	80,0
Chapitre 4 - Etablissements humains	90,0	100,0
Chapitre 5 - Sols	40,0	40,0
Chapitre 6 - Tourisme : Etude régionale de l'OMT et du CAR/PAP	50,0	100,0
Chapitre 7 - Aires spécialement protégées : Appui au Centre d'activités régionales de Tunis	125,0	200,0
TOTAL GENERAL	<u>3 100,0</u>	<u>3 500,0</u>

^{1/} Dépenses locales à acquitter par la Yougoslavie.

Budget 1982 - 1983 (Tableau récapitulatif)

	<u>1982</u>	<u>1983</u>
Section I		
Chapitre 1 : Coordination	826,4	620,0
2 : Réunions	97,0	150,0
3 : MED POL : surveillance continue et activités d'appui	750,0	900,0
4 : MED POL : recherche	250,0	300,0
5 : Centre régional de lutte contre la pollution par les hydrocarbures	345,6	400,0
6 : Formation et échange d'informations	16,0	80,0
	<hr/>	<hr/>
Total partiel	2 285,0	2 450,0
Section II		
Chapitre 1 : Plan bleu	500,0	500,0
2 : Programme d'actions prioritaires	40,0	30,0
3 : Gestion des ressources en eau	70,0	80,0
4 : Etablissements humains	90,0	100,0
5 : Sols	40,0	40,0
6 : Tourisme	50,0	100,0
7 : Aires spécialement protégées : appui au Centre d'activités régionales	125,0	200,0
	<hr/>	<hr/>
Total partiel	815,0	1 050,0
TOTAL GENERAL	<u><u>3 100,0</u></u>	<u><u>3 500,0</u></u>

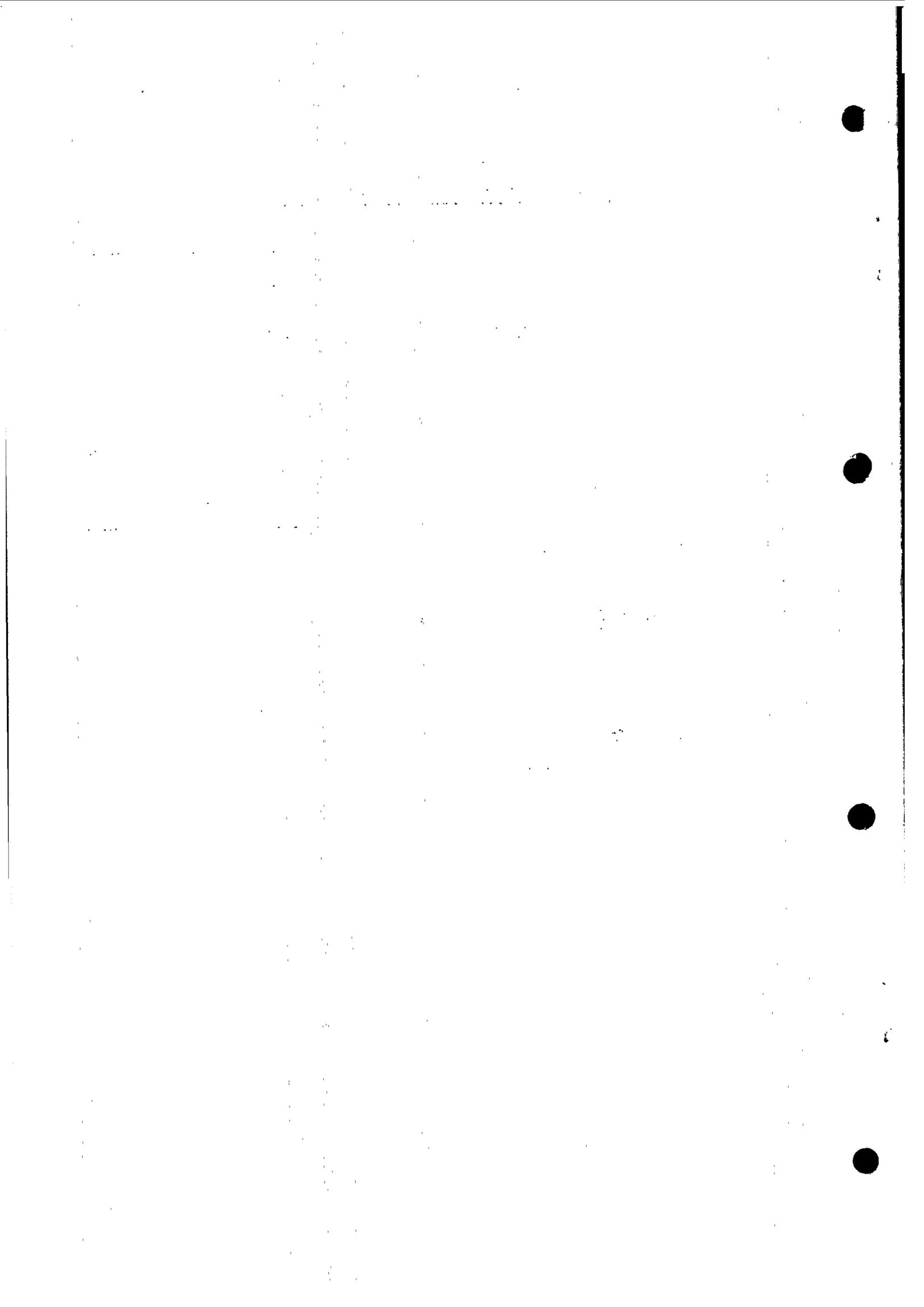


ANNEXE I

Prévisions budgétaires des ressources du PAM

	<u>1982</u>	<u>1983</u>	<u>1983 a)</u>
+ PNUE	100	100	100
+ Pays	2 115	2 500	2 500
- Déduction faite des versements différés	- 700	- 800	- 800
+ Pays, versements en retard	950	700	700
+ Communauté économique européenne	500	500	500
+ Pays hôte	450	450	450
+ Report en espèces	--	4	4
+ Engagements à longue échéance	920	1 000	1 000
+ Intérêt (-) service de la dette	100	- 200	100
	<hr/>	<hr/>	<hr/>
Total partiel (ressources)	4 435	4 254	4 554
(-) Coûts des programmes	3 100	3 500	3 500
(-) Dépenses d'administration (sur les coûts des programmes, à l'exclusion de la contribution du PNUE et des pays hôtes)	331	385	385
(-) Engagements à longue échéance	1 000	369	669
	<hr/>	<hr/>	<hr/>
Total partiel (coûts)	4 431	4 254	4 554
Montants disponibles (ou déficits)	4	--	--

a) Sans prêt.



ANNEXE II

Répartition des contributions pour 1982 et 1983

	<u>Pourcentage</u>	<u>1982</u>	<u>1983</u>
Albanie	0,08	1 692	2 000
Algérie	0,80	16 920	20 000
Chypre	0,08	1 692	2 000
Egypte	0,64	13 536	16 000
Espagne	12,24	258 876	306 000
France	46,48	983 052	1 162 000
Grèce	2,80	59 220	70 000
Israël	1,84	38 916	46 000
Italie	27,04	571 896	676 000
Liban	0,24	5 076	6 000
Libye	1,28	27 072	32 000
Malte	0,08	1 692	2 000
Maroc	0,40	8 460	10 000
Monaco	0,08	1 692	2 000
Syrie	0,16	3 384	4 000
Tunisie	0,16	3 384	4 000
Turquie	2,40	50 760	60 000
Yougoslavie	3,20	67 680	80 000
Total pays	<u>100,00</u>	<u>2 115 000</u>	<u>2 500 000</u>
Communauté économique européenne		500 000	500 000
TOTAL		<u>3 065 000</u>	<u>3 450 000</u>

